

INFO RAPIDE



Union Fédérale des Consommateurs

UFC QUE CHOISIR Mont de Marsan

Maison René Lucbernet

6 rue du 8 mai 1945

BP 186

40004 MONT DE MARSAN CEDEX

Tél : 05 58 05 92 88

Email : ufcmarsan@free.fr

Votre association locale est ouverte au public sans rendez-vous :

- à Mont de Marsan de **14 h à 17h00** :
Lundi
Mercredi
Vendredi
- Vous pouvez également nous joindre au téléphone à ces mêmes horaires ou laisser un message sur le répondeur
- à Dax

le 2ème et 4ème mardi de chaque mois, **sur rendez-vous**, de 9 h à 12 h. Les consultations se font au CCAS de Dax, rue du Palais.

Notre association met aussi à votre disposition un **site internet** :

montdemarsan.ufcquechoisir.fr

L'adhésion n'est pas une contrepartie d'un service.

La loi nous impose de conseiller et/ou de traiter les problèmes de nos seuls adhérents.
(loi 71-1130 du 31/12/1971).

Compteurs LINKY : le dernier carré ?

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) dresse un bilan très positif du vaste déploiement du compteur Linky.

Ce n'est pas du tout l'avis de l'UFC-Que Choisir
Les autorités ont accepté les ratés d'ENEDIS dans la pose du compteur et le renoncement à installer l'afficheur déporté qui aurait permis de suivre ses consommations en temps réel.

34 millions de compteurs installés
Une dépense de 4 milliards d'Euros pour une estimation initiale de 5,7 milliards.



ENEDIS a été félicité par le régulateur de l'énergie pour les délais tenus, le coût inférieur aux prévisions (??) et le potentiel d'économies à venir grâce aux interventions à distance, à la réduction des erreurs de facturation et des fraudes,...

Il ne reste à ce jour que 10 % de compteurs à changer.

Ils devraient l'être dans les trois ans à venir.

A partir de 2025, les réfractaires se verront facturer des frais de relève, à hauteur de 64 € par an a priori.

La Commission de Régulation de l'Energie assure que, ce vaste déploiement a permis d'abaisser le tarif de certaines prestations d'Enedis facturées aux consommateurs. La modification de la puissance souscrite, qui coûtait 38 €, est devenue gratuite, la mise en service sur un raccordement existant est tombée de 22,75 € HT en 2015 à 11,82 € HT. Une compensation bienvenue, **mais insuffisante au regard de l'absence totale d'intérêt de Linky pour les consommateurs.**

Rénovation énergétique : les aides de l'Etat

Jusqu'à présent les consommateurs ont été souvent perdus face au maquis des aides et aussi souvent trompés par les propositions d'entreprises plus ou moins sérieuses.

A partir du 1^{er} janvier 2022, un nouveau **service public unique** est mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique : **France Renov**.

Ce service public a pour but d'accompagner les ménages qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement.

France Renov :

- regroupe en une seule entité les 300 espaces « Info Faire » et les 150 points Rénovation de l'ANAH (Agence nationale d'Amélioration de l'Habitat).
- proposera à terme 450 structures de proximité ouvertes au public et financées par les Certificats d'Economie d'Energie et les collectivités territoriales,
- met gratuitement à disposition un **conseiller « Mon accompagnateur Rénov »** tout le long du projet depuis la définition jusqu'à la réception des travaux en passant par le recours aux aides.

Cet accompagnement a pour vocation de limiter les abus constatés en matière de prix, de choix et de qualité d'exécution des travaux



France Renov propose aussi ses services en matière de réhabilitation ou d'adaptation du logement